

# ≡ **TOUTE PETITE SECTION DE MATERNELLE POUR LES** enfants de moins de trois ans

**EDUCATION**



## ≡ LA SCOLARISATION EN TOUTE PETITE SECTION (TPS) : C'EST QUOI ?

C'est l'accueil et la scolarisation d'enfants de moins de trois ans, issus des territoires en lien avec les zones géographiques prioritaires. Ce dispositif spécifique leur permet d'avoir le temps de s'adapter au milieu scolaire et de favoriser leur réussite scolaire. Ce n'est pas un nouveau mode de garde.

## ≡ TOUTE PETITE SECTION (TPS) : POUR QUI ?

- Pour les enfants dont les familles habitent le quartier dans lequel est implantée une classe de TPS. À Pessac, elles se situent à l'école maternelle Montesquieu pour le quartier de Saige et à l'école maternelle G. Leygues pour le quartier Châtaigneraie-Arago.
- Pour les enfants qui ont 3 ans au plus tard le 31 mars de l'année scolaire de l'inscription.
- Pour les enfants dont la famille est très éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques.

## ≡ QUELLES DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AUX AUTRES CLASSES ?

Des rencontres régulières sont organisées entre les professionnels de l'école (enseignant, ATSEM, animateurs) et la famille pour élaborer un projet individuel et adapter la présence de l'enfant à l'école en fonction de ses besoins (accueil progressif de l'enfant en classe sur 1h30, à la demi-journée, à la journée, sur 1, 2, 3, 4 jours de la semaine). La présence de l'enfant sur les temps périscolaires (accueil périscolaire, restauration, centre de loisirs) ne sera pas possible sur le premier trimestre. À partir de janvier, il ne pourra se faire que progressivement avec l'accord de l'équipe éducative. Le centre de loisirs des mercredis et vacances scolaires n'est accessible aux enfants qu'à partir de 3 ans révolus.

## ≡ CE QU'IL EST IMPORTANT DE SAVOIR

La famille doit être disponible pour permettre les aménagements nécessaires au meilleur accueil de l'enfant dans le cadre scolaire. Dans ce dispositif, le temps de l'enfant est envisagé de manière partagée entre la famille et les professionnels, dans le but de favoriser l'entrée de l'enfant dans le monde des apprentissages structurés, ce qui implique une participation active de la famille. Ce n'est pas un nouveau mode de garde.

## ≡ COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

En mairie ou sur le Port@il Famille ([www.pessac.fr](http://www.pessac.fr)) pendant la campagne d'inscriptions scolaires.

## ≡ QUEL DÉLAI DE RÉPONSE ?

Les parents reçoivent un courrier de réponse dans les trois mois après leur demande.


## ≡ SI LA RÉPONSE EST POSITIVE

Les parents rencontrent l'équipe pédagogique de l'école pour connaître le projet pédagogique et éducatif de la classe. Lors de cette rencontre, ils sont informés des modalités d'accueil de leur enfant et de l'engagement des parents que cela implique. Ils peuvent faire part de leurs attentes concernant leur enfant et visiter l'école. Puis ils reviennent avec leur enfant pour découvrir la classe de TPS.

### RENSEIGNEMENTS

 **@ccueil Famille**  
Hôtel de Ville  
Place de la V<sup>e</sup> République  
33604 Pessac cedex  
05 57 93 68 00  
[accueil-famille@mairie-pessac.fr](mailto:accueil-famille@mairie-pessac.fr)

 lundi : de 13h30 à 19h  
mardi à vendredi : de 8h30 à 17h

 Accueil téléphonique  
lundi : de 13h30 à 19h  
mardi à vendredi : de 8h30 à 12h

≡ **PORT@IL**  
FAMILLE

